



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

volailles

Question écrite n° 6462

Texte de la question

M. Loïc Bouvard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur les difficultés de la filière avicole, en particulier dans le Morbihan. Face à la gravité de la crise, il est urgent de mettre en place un plan de restructuration du secteur et de prévoir un dispositif d'aide à la cessation d'activité des éleveurs de poulet, comme cela avait été prévu par la circulaire du ministre de l'agriculture en date du 23 février 2000, afin de réduire la production de poulet de chair et de l'adapter aux nouvelles données du marché. Le mois dernier, le ministre a annoncé qu'un plan destiné à aider l'ensemble des professionnels de l'aviculture était en cours de préparation. Il lui demande en conséquence de vouloir bien lui en préciser les principales dispositions, et de lui indiquer, en particulier, si celui-ci comprendra des aides à la cessation de l'activité d'élevage de poulet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a été alerté par les difficultés de la filière avicole dont les causes structurelles avaient été conjoncturellement masquées en 2001 par les effets de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine. Ces difficultés résultent en partie de l'augmentation très importante des importations de viandes de volaille dans l'Union européenne et tout particulièrement de viandes de poulet salées. Aussi, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a-t-il demandé à la commission d'adopter les mesures nécessaires pour parer aux contournements tarifaires qui ont été à l'origine de la progression sensible des importations de viandes salées. La commission a effectivement adopté le 12 juin 2002 un règlement visant à reclasser les viandes saumurées dans la nomenclature douanière afin de les soumettre au même droit de douane que les viandes fraîches et congelées. La commission a été également alertée sur les risques sanitaires inhérents à la mise en évidence de résidus de médicaments vétérinaires interdits dans des lots de viandes importées. Aussi, la Commission européenne a-t-elle instauré au mois de mars 2002 un régime de contrôle vétérinaire systématique sur les viandes de volaille importées de Thaïlande. Ce régime a été étendu le 11 octobre 2002 aux viandes importées du Brésil. Par ailleurs, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a mis en oeuvre au printemps des mesures de régulation de l'offre en collaboration avec les acteurs de la filière avicole. Au-delà de ces mesures d'urgence, les organisations professionnelles du secteur ont été invitées à mettre en place un comité de liaison entre la Confédération française de l'aviculture (CFA) et la Fédération des industries avicoles (FIA) qui préfigure la concertation interprofessionnelle qui apparaît indispensable pour réfléchir à un plan d'action structurelle nécessaire à la filière avicole. Enfin, pour rétablir l'équilibre du marché sur la durée, le 21 novembre 2002, a été lancé un plan d'adaptation de la filière qui se décline en deux volets. Un volet amont de réduction des capacités de production qui vise à octroyer des aides incitatives à la cessation d'activité avicole avec pour objectif le retrait de la production de 400 000 mètres carrés de surface de bâtiments d'élevage. L'aide, d'un montant de 14 euros par mètre carré de surface retirée, s'adresse à tous les éleveurs volontaires qui s'engagent à l'arrêt total ou partiel de l'activité avicole. Ce volet amont, dont les modalités de mise en oeuvre sont définies en étroite concertation avec les organisations professionnelles, débutera au mois de janvier 2003. Un volet aval qui vise à

réduire les capacités des entreprises d'abattage et à les accompagner dans des projets de modernisation. Cette mesure qui nécessite une analyse très approfondie de la part des opérateurs concernés entrera en vigueur au cours des premiers mois de l'année 2003.

Données clés

Auteur : [M. Loïc Bouvard](#)

Circonscription : Morbihan (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6462

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4107

Réponse publiée le : 10 mars 2003, page 1793